



ARRÊTE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE
D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE AVEC
DEROGATION AUX HORAIRES DE FERMETURE

Le Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,

VU, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4,

VU, la Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,

VU, l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Gers,

VU, la demande d'autorisation formulée par Monsieur Jean -Michel GRIMAL, trésorier pour le compte de l'association « Maréchalerie de Mirande » sise Domaine de Valentées - 32300 MIRANDE-, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie, **du 1^{er} Mai 2025 à 18h00 au 04 Mai 2025 à 02h00, à l'atelier de maréchalerie, Route de Valentées, à l'occasion d'un concours.**

Considérant l'évolution de la loi du 06 Août 2015 et l'ordonnance n°2015-990 du 17 décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration des entreprises et des professionnels,

ARRÊTE

ART. 1 : L'association « Maréchalerie de Mirande » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de **troisième** catégorie, **à l'atelier de maréchalerie, Route de Valentées, à l'occasion d'un concours:**

- Du 1^{er} Mai 2025 à 18h00 au 02 Mai 2025 à 02h00,
- Du 02 Mai 2025 à 12h00 au 03 Mai 2025 à 02h00,
- Du 03 Mai 2025 à 12h00 au 04 Mai 2025 à 02h00,

ART. 2 : L'utilisation par les débits de boissons de bouteilles et autres contenants en verre sera interdite dans tous lieux publics et sur la voie publique.

ART. 3 : L'attention du pétitionnaire est attirée par l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024.

- Le Maire peut accorder trois dérogations individuelles de fermeture tardive par an.
- **A cette occasion le pétitionnaire bénéficiera d'une dérogation de fermeture tardive, le service de boissons alcoolisées devra cesser impérativement une demi-heure avant la fermeture du débit soit à 01h30..**

ART. 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires seront constatées par procès-verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents.

ART. 5 : Monsieur le Maire de Mirande, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirande, les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mirande, le 10 Avril 2025.

Le Maire,

Publié le 16/04/25




Patrick FANTON

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR20250416CL30
Objet :	Arrêté fermeture tardive débit boissons Maréchalerie de Mirande
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	032-213202567-20250410-ARR20250416CL30-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20250410-ARR20250416CL30-AI-1-1_0.xml	text/xml	.897 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : Arrêté fermeture tardive débit boissons - MARECHALERIE DE MIRANDE.pdf Nom métier : 99_AI-032-213202567-20250410-ARR20250416CL30-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	98.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2025 à 11h16min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2025 à 11h17min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2025 à 11h17min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2025 à 11h51min32s	Reçu par le MI le 2025-04-16